

Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2026 0134 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 4 mars 2026, confirmée par le conseil communal le 13 mars 2026, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 4 mars 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 inclus:

- Annulation de 6 emplacements réservés aux voitures électriques au parking du campus scolaire « Em de Bêchel » dans la rue de la Briqueterie à Bettembourg ;

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 27 mars 2026 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 2 avril 2026 référence : 322/210/CR.

Fait à Bettembourg, le 23 avril 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

